

Annexe 1 : Valeur professionnelle

CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX	
EMPLOI ET FONCTIONS EXERCÉES : Le poste occupé par le candidat correspond-t-il aux missions prévues par le statut particulier du cadre	Fiche de posteDossier de présentation : description des	Totalement Partiellement Non			
	fonctions occupées			20	
d'emplois ?	 Décret portant statut particulier cadre d'emplois]	
	 Compte rendu de l'entretien professionnel de 	Très satisfaisante			
MANIÈRE DE SERVIR	l'année N-1	Satisfaisante	sfaisante 10		
		Absence de compte-rendu	0		
POSITIONNEMENT AGENT	 Organigramme avec identification du poste de l'agent 	NIVEAU 1 (collaborateur direct : AT-DG-DGA)	15		
		NIVEAU 2 (chef de service non niveau 1)	10	15	
	Fiche de poste	NIVEAU 3 (adjoint chef de service)	5		
		NIVEAU 4 (agent opérationnel)	0		
		16 et plus	10		
ENCADREMENT	 Organigramme avec identification du poste de l'agent et nombre d'agents encadrés 	6 à 15 agents	5	10	
		1 à 5 agents	2		



CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX	
EXPERTISE DU CANDIDAT	 Dossier de présentation 	Expertise supérieure à celle attendue sur le poste actuel de l'agent	ue sur le poste actuel de 10		
	 Compte rendu de l'entretien professionnel de l'année N-1 	Expertise conforme à celle attendue sur le poste actuel de l'agent	5	10	
		Expertise inférieure à celle attendue sur le poste actuel de l'agent	0		
MOTIVATION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE	 Présence ou non d'une motivation (il est 	Dossier motivé	10)	
	demandé à l'autorité territoriale de respecter	ossier peu motivé 5		10	
	le cadre prévu dans le dossier de présentation)	Absence de motivation	0		
CRITÈRE 1 : polyvalence / diversité des missions / mobilité	 Fiche de poste / organigramme Dossier de présentation : description des 	2 critères remplis	10		
CRITÈRE 2 : capacité à s'adapter et à prendre en charge de nouvelles missions CRITÈRE 3 : remplacement ponctuel ou intérim du	fonctions occupées (il est demandé à l'autorité territoriale de renseigner ces éléments dans le dossier de présentation) Motivation de l'autorité territoriale	1 critère rempli	5		
supérieur hiérarchique ORDRE DE PRIORITÉ		n° 1	10		
	 À préciser dans le dossier de présentation 	n° 2	5	10	
		1	TOTAL	100	



Annexe 2 : Acquis de l'expérience

CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX
ANCIENNETÉ FONCTIONNAIRE (y compris congé parental et disponibilité enfant dans la limite de 5 ans) ¹	 État des services dossier administratif de l'agent détenu par le CDG 76 	1/2 point par an - limité à 30 ar	ns	15
AUTRES EXPÉRIENCES PUBLIC/PRIVÉ (y compris disponibilité si activité dans la limite de 5 ans) ²	 Justificatifs à produire (contrats de travail, arrêtés ou tout autre justificatif officiel) 	1/2 point par an limité à 10 ans		5
ANCIENNETÉ CADRE D'EMPLOIS	 Arrêté de nomination dossier administratif de l'agent détenu par le CDG 76 	1/2 point par an limité à 10 ans		5
DIPLÔMES	 Copies des diplômes 	Diplôme supérieur au grade détenu	10	10
		Diplôme conforme au grade détenu	5	

 $^{^{1}}$ Cumul congé parental et disponibilité pour élever un enfant : maximum 5 ans.

² Cumul toutes périodes de disponibilité confondues : maximum 5 ans. Exemple : un agent ayant bénéficié de 5 ans d'une disponibilité pour élever un enfant ne peut bénéficier d'une prise en compte, au titre d'une autre période de disponibilité, d'une période d'activité.



CRITÈRES	DOCUMENTS PERMETTANT L'APPRÉCIATION	APPRÉCIATION / POINTS ATTRIBUÉS		POINTS MAX
FORMATIONS SUIVIES (5 dernières années - hors formations obligatoires)	 Attestations de formations 	1/2 point par jour - limité à 30 jours		15
ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS DU CADRE D'EMPLOIS VISÉ À LA PROMOTION INTERNE		10 points par admissibilité dans la limite de 2 admissibilités		
	 Attestations - courriers d'admissibilité 	2 admissibilités ou plus	20	20
		1 admissibilité	10	
CONCOURS D'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DU GRADE DÉTENU PAR L'AGENT	Attestation de réussiteArrêté de nomination		15	15
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DANS LE CADRE D'EMPLOIS DONT RELÈVE L'AGENT		NIVEAU CATEGORIE AGENT : 2 examens professionnels ³ 1 examen professionnel	10	
	Attestation(s) de réussite(s)Arrêté(s) de nomination		5	10
		CATEGORIE INFERIEURE : 1 examen professionnel	2	
NOMBRE DE PRESENTATION DES DOSSIERS	 Historique des présentations 	1 point par présentation - limité à 5	5	5
			TOTAL	100

BONUS EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE VISÉ PAR LA PROMOTION INTERNE

10

³ Exemple : examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe et examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe